

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 29 mai 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 19

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 1er octobre 2019 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 28 février 2020

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 1er octobre 2019 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 28 février 2020

NOR A R M L 2 0 5 4 1 1 4 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté du 01 octobre 2019 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [421.1.1.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées

Vu [Décret N° 2004-941 du 03 septembre 2004 relatif à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires occupant certains postes.](#) ;

Vu [Arrêté du 03 septembre 2004 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires en service au ministère de la défense.](#) ;

Vu la décision du 02 septembre 2019 (A) portant délégation de signature (état-major de l'armée de l'air) ,

Arrête :

L'arrêté du 1^{er} octobre 2019 est modifié comme suit :

Art. 1er. Les annexes I. et II. sont remplacées par les annexes I. et II. ci-jointes.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Alain FERRAN.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 205 du 04 septembre 2019, texte n° 7.

ANNEXES

**ANNEXE I.
UNITÉS DOMAINE FONCTIONNEL AIR.**

[ANNEXE I.](#)

**ANNEXE II.
UNITÉS HORS DOMAINE FONCTIONNEL AIR.**

[ANNEXE II.](#)